



PROGRAMME 2019 DES PRIX D'EXCELLENCE DANS l'administration municipale



Chaque année, l'ACAM souligne l'excellence et le professionnalisme dans l'administration municipale par l'entremise du **Programme annuel des prix d'excellence**. Les prix, qui s'insèrent dans trois catégories, sont remis à des administrations locales et à leurs cadres supérieurs en reconnaissance de l'efficacité ou de l'originalité de leurs programmes, projets ou services.

Buts et objectifs du programme annuel des prix

Le **Programme annuel des prix d'excellence** vise à stimuler l'excellence dans l'administration municipale, à la fois un art et une science. Il reconnaît les réalisations des administrations locales et de leurs cadres supérieurs en matière d'élaboration et de mise en œuvre de **programmes, projets ou services**. Les histoires de réussite sont diffusées à grande échelle aux membres de l'ACAM et aux autres gestionnaires municipaux afin de faire connaître de nouvelles idées susceptibles de donner de bons résultats dans la profession.

Les Prix

Les lauréats reçoivent une plaque d'honneur à l'occasion du dîner du Programme annuel des prix d'excellence, qui a lieu à la conférence annuelle de l'ACAM. Des communiqués de presse au sujet des réalisations des lauréats sont préparés par le bureau national de l'ACAM et distribués aux médias locaux. Le membre du conseil d'administration de l'ACAM qui vit le plus près de la communauté désignée assistera à une réunion du conseil municipal et remettra le prix au maire et aux conseillers municipaux. Les lauréats seront aussi invités à soumettre un logo haute résolution et quinze à vingt photos du projet pour être inclus dans une vidéo qui sera présentée à la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le 29 mai 2019 à la conférence annuelle de l'ACAM, qui se tiendra à Québec.



Le Comité d'examen

Ce comité a pour mission, d'une part, d'examiner les candidatures présentées dans le cadre du Programme annuel des prix d'excellence de l'ACAM et, d'autre part, de sélectionner les lauréats. Chaque année, le conseil d'administration nomme un nouveau président à la tête du comité, en veillant à la représentation successive des différentes régions du Canada à ce poste. Le président se charge de recruter trois à cinq autres membres pour ce comité, des personnes intéressées à promouvoir l'excellence dans l'administration municipale. Il peut s'agir de membres actuels ou d'anciens membres de l'ACAM ou de personnes intéressées à promouvoir et récompenser l'excellence dans l'administration municipale, par exemple des représentants des milieux professionnel et universitaire.

Cette année, le président du comité est Louis Coutinho, représentant de la Nouvelle-Écosse et de Île-de-Prince-Édouard

Catégories de prix et critères d'admissibilité PROGRAMME ANNUEL DES PRIX D'EXCELLENCE

Étant donné que le Canada présente une combinaison spéciale de petites et de grandes municipalités, les prix sont remis en fonction de la population. Nous sommes heureux de les attribuer selon **trois catégories de population**: pour les municipalités de moins de 20 000 habitants, pour les municipalités de 20 001 à 100 000 habitants et pour les municipalités de plus de 100 000 habitants. Trois prix sont remis dans chacune des catégories – développement professionnel, environnement et innovation – soit neuf prix au total.



PRIX D'EXCELLENCE EN DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le Prix d'excellence en développement professionnel souligne les efforts d'une municipalité ayant mis sur pied un programme de développement professionnel unique et innovateur à l'intention de son personnel, programme pouvant être reproduit dans d'autres communautés. Les mises en candidature doivent comprendre la documentation qui explique toutes les facettes du programme et qui démontre la réussite de sa mise en œuvre.



PRIX D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT

Ce prix souligne l'engagement d'une municipalité envers l'intendance durable, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Les prix soulignent le mérite de programmes, de projets ou de services qui ont eu un impact positif et notable sur l'environnement.



PRIX WILLIS DE L'INNOVATION

Ce prix, qui rend hommage à Jack Willis pour sa contribution à l'ACAM, souligne le mérite de programmes, de projets ou de services innovateurs qui se démarquent ou d'une initiative qui est digne de mention.

Considérations en matière d'évaluation pour les trois catégories de prix

Les personnes qui veulent présenter une candidature voudront probablement tenir compte des critères suivants (utilisés par le comité d'évaluation) dans la préparation de leur dossier:

- La preuve que le programme, le projet ou le service est innovateur et original et génère un changement important
- Son impact sur la profession d'administrateur municipal
- Le potentiel d'un programme, d'un projet ou d'un service d'améliorer les pratiques des pairs et son degré de transférabilité à d'autres municipalités
- L'impact d'un programme, d'un projet ou d'un service sur la municipalité et l'organisation, même s'il ne s'agit pas d'une innovation à proprement parler dans la profession
- La durabilité des résultats, leurs effets positifs et mesurables de longue durée sur le succès de l'organisation ou de la profession

L'ACAM n'est pas tenue de choisir un lauréat dans chaque catégorie.

Admissibilité au Programme des prix d'excellence

Toutes les municipalités ayant des employés membres de l'ACAM l'année où le programme, le projet ou le service est mis en candidature sont admissibles au Programme des prix d'excellence.

À noter qu'il est possible de présenter plusieurs candidatures de projets différents dans la même catégorie, mais qu'il faut, pour chacun, remplir un formulaire de mise en candidature et payer les frais applicables.

Processus de mise en candidature au programme des prix d'excellence

Les candidatures peuvent être proposées par:

- des membres de l'ACAM,
- les maires des municipalités membres.



Cette année, l'ACAM a le plaisir d'offrir **en ligne une trousse complète** de mise en candidature. Cette année, vous pourrez enregistrer votre soumission et la reprendre à une date ultérieure en remplissant votre adresse e-mail.

Les directives suivantes vous guideront dans la présentation d'un dossier complet.

- Choisir le prix pour lequel vous proposez une candidature (Prix Willis de l'innovation, Prix d'excellence en environnement ou Prix d'excellence en développement professionnel).
- Choisir le formulaire de mise en candidature qui convient à votre catégorie de population (moins de 20 000 habitants, 20 001 à 100 000 habitants, ou plus de 100 000 habitants)
- Remplir les sections du proposant et de la municipalité candidate. La personne qui propose la candidature peut être un membre de personnel ou un représentant élu.
- L'aperçu du projet prévoit un espace destiné au sommaire exécutif. Étant donné qu'un des objectifs premiers du programme des prix d'excellence est de faire valoir les meilleures pratiques, veuillez fournir un **résumé d'une page (maximum de 250 mots)** dans le style d'un communiqué de presse décrivant brièvement le programme, le projet ou le service de façon à ce qu'il puisse servir à des fins de communication publique.
- La section portant sur les détails du projet contient des questions relatives aux critères d'évaluation et vous permet de télécharger votre dossier de candidature proprement dit (maximum de 2000 mots) en format Word ou PDF. Les annexes ne sont pas acceptées. La mise en candidature devrait contenir :
 - une brève description du programme, du projet ou du service;
 - l'échéancier;
 - le processus de mise en œuvre;
 - les résultats obtenus;
 - le nom et le titre des principaux intervenants (fonctionnaires);
- Les frais suivants sont payables à l'ACAM pour chaque candidature : 100 \$ (plus TPS de 5 %) pour les municipalités ayant plus de 20 000 habitants; 50 \$ (plus TPS de 5 %) pour les municipalités ayant moins de 20 000 habitants. **Le paiement doit être fait en ligne, par carte de crédit, lors de l'envoi du dossier de candidature.**

La totalité de l'information demandée doit être transmise à l'aide du système en ligne au plus tard à 16h 30, heure du pacifique le 22 février 2019.

Cliquer ici pour accéder au formulaire de demande



Des questions?

Veuillez adresser toutes vos questions à :

Madame Jennifer Goodine

Directrice générale

Bureau national de l'ACAM

Tél. :

1-866-771-2262

Courriel :

admin@camacam.ca

